

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD –LYON 1

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 nommant le président de l'Institut national de la recherche et de la santé médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2011-5 créant l'unité mixte de recherche UMR 1028 ;

Vu la décision n° 2016-117 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1028 ;

Vu la décision n° 2021-45 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1028 ;

DECIDENT :

Article 1 : Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 1028 intitulée « Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon -CRNL » de Monsieur Olivier BERTRAND.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2024.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD - LYON 1